



Ville d'Epernay - Capitale du Champagne - Ville de 23000 habitants, sous-préfecture de la Marne, 1 H 15 min de Paris, recrute :

Un.e agent.e d'entretien des espaces verts
(Cadre d'emplois des adjoints techniques)

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, vous assurez les missions suivantes :

- Effectuer les travaux de plantation et d'entretien des espaces verts (tonte, ramassage des feuilles, binage, effleurage, désherbage manuel, taille des arbustes et des haies, arrosage manuel et automatique, débroussaillage manuel...)
- Réaliser l'entretien des surfaces minérales (ramassage des papiers, balayage, ...)
- Assurer l'entretien et le nettoyage du matériel (outils, systèmes d'arrosage automatique, ...) et des vestiaires
- Participer aux décorations évenementielles (livraison de plantes, installation et démontage des sapins de Noël)
- Participer aux opérations hivernales de salage

Profil :

- CAP / BEP travaux paysagers exigé
- Expérience similaire exigée
- Permis B exigé
- Bonne connaissance des plantes et des bases de la botanique
- Connaissance des règles de sécurité sur les chantiers
- Bonne pratique de l'entretien du matériel
- Sérieux, rigueur, organisation et goût pour le travail en équipe
- Capacité à rendre compte

Particularités du poste :

- Port des équipements de sécurité
- Utilisation de matériels mécaniques et électriques
- Temps de travail annualisé : horaires de septembre à avril : 7h30-14h15 et de mai à août : 6h30-14h00.
- Disponibilité pour animations ponctuelles le week-end (marché aux fleurs, collecte de sapins...) et salage hors temps de travail
- Manutention et port de charges diverses

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, adhésion au CNAS et participation à la garantie maintien de salaire

Merci d'adresser **avant le 30 juin 2024** votre candidature avec un CV et lettre de motivation à :
Madame la Maire - Direction des Ressources Humaines- Hôtel de Ville -7 bis, Avenue de Champagne BP 505- 51331 Epernay cedex.

Ou par voie électronique : recrutement@epernay-agglo.fr